COMMUNIQUE DE PRESSE
8 avril 2020 –

ACTUALITÉS DU JOUR

ÉCONOMIE – Les 1ères mesures d'urgence décidées par l'Agglomération des Sables d'Olonne pour soutenir l'économie locale.

En complément des dispositifs nationaux et régionaux, l'Agglomération des Sables d'Olonne a adopté ce mercredi 8 avril 2020 des premières mesures pour répondre en urgence aux besoins des acteurs économiques.

- **Des avances remboursables pour toutes les entreprises**

Grâce à la participation de l'Agglomération au ***«Fonds Régional Résilience»*** qui vient compléter les dispositifs existants, ce sont toutes les entreprises jusqu'à 10 salariés inclus, les indépendants et micro-entrepreneurs qui pourront bénéficier d'une avance de trésorerie.

- 3 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel inférieur à 50 000 € HT
- 6 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel compris entre 50 000 € HT
- 10 000 € pour les entreprises ayant un CA annuel supérieur à 100 000 € HT

- **Un guichet unique pour écouter, conseiller et orienter les chefs d'entreprise**

L'Agglomération et la Ville dédient aux entreprises une Hotline animée par la SEM *« Les Sables d'Olonne Développement »*.

Pour toute question appelez le 02 51 96 88 88 du lundi au samedi de 8h30 à 19h00, ou écrivez à l'adresse suivante : **contact@lsodeveloppement.fr**

L'Agglomération et la ville mettent également à disposition une plateforme donnant accès à tous les dispositifs de l'État, la Région, le Département et la BPI entre autres.

www.lsodeveloppement.fr/covid-19-mesures-de-soutien-pour-les-entreprises

- **Des facilités pour permettre aux artisans de travailler aux Sables d'Olonne du 15 juin au 15 septembre**

La Ville des Sables d'Olonne étudie le cadre juridique qui permettra aux artisans de travailler aux Sables d'Olonne pendant la période estivale, tout en veillant à la limitation des nuisances sonores.

Ce premier volet du Plan de soutien doit permettre de répondre aux urgences. Le second volet, dont un des axes majeurs sera la relance de l'attractivité touristique, aura pour objectif d'accompagner la reprise de l'activité économique après le confinement.

QUESTION DE L'ÉQUIPEMENT DE LA POPULATION EN MASQUES DE PROTECTION

Suite au revirement de positon du Gouvernement encourageant désormais la population à porter un masque sur la voie publique, les Sablais ont été nombreux ces derniers jours à solliciter la Ville pour qu'elle mette un masque à la disposition de chacun des habitants, comme les villes de Nice ou de Paris se sont récemment engagées à le faire à l'égard de leur propre population.

Ce revirement de position gouvernementale pourrait prochainement se transformer en obligation que nos concitoyens auraient du mal à respecter du fait du faible volume de masques ou de matériel de confection disponibles dans le commerce.

Dès lors, la Ville des Sables d'Olonne étudie les conditions dans lesquelles elle pourrait mettre un masque de protection lavable et ré-utilisable à la disposition des habitants qui n'en disposeraient pas.

La Ville rappelle néanmoins que ce type de masque est loin d'offrir le niveau de protection des masques médicaux et ne doit pas donner à ses utilisateurs un faux sentiment de sécurité.

La Ville et l'Agglomération des Sables d'Olonne rappellent que la meilleure manière de se protéger et de protéger les autres est de s'imposer un confinement strict, et de réduire ses déplacements au strict minimum vital.

C'est par notre sens civique et notre bienveillance les uns envers les autres que nous rendrons cette période de confinement efficace et pourrons retrouver plus rapidement nos libertés de circuler et de travailler.